Nom

Député(e) de X

Adresse

Ville

Code postal

Monsieur le Député ou Madame la Députée,

C’est à titre de médecin omnipraticien, ou spécialiste en médecine de famille si vous préférez, que je vous écris. Le projet de loi 20, qui propose de limiter le temps que je consacre à mes patients – en les traitant désormais comme de simples numéros ─ aggravera considérablement les problèmes d’accès au lieu de les régler.

Les quotas irréalistes du projet de loi 20 réduiront le temps que les médecins de famille consacreront à leurs patients, créant de nouveaux – et probablement pires – problèmes d’accès pour ceux qui ont besoin d’une attention particulière, comme les aînés souffrant de problèmes de santé chroniques, les enfants et les adolescents atteints de certains troubles spécifiques, les gens ayant des problèmes de santé mentale, etc. Pour ces patients comme pour tous les autres, une diminution de la qualité des soins signifie des risques bien réels et une perte potentielle importante de leur qualité de vie.

De plus, le projet de loi 20 maintient et prolonge l’obligation des médecins de famille de pratiquer en milieu hospitalier, obligation qui n’existe nulle part ailleurs au pays. Déjà, les médecins de famille au Québec sont surchargés, car en plus de faire du suivi de patients en clinique médicale et en CLSC, ils représentent 95 % des effectifs médicaux travaillant dans les urgences de la province, ils pratiquent plus de 40 % des accouchements effectués au Québec, ils travaillent dans les CHSLD, en soins palliatifs, aux soins intensifs, ils hospitalisent les patients, etc. Tout cela, en enseignant et en formant la relève médicale ! Manifestement, avec les nouvelles obligations que veut leur imposer le ministre Barrette, les médecins de famille risquent de ne pas suffire à la tâche. Cela pourrait avoir des conséquences dramatiques pour l’ensemble de notre système de santé déjà fragile.

De surcroît, le mépris véhiculé par le ministre Barrette envers les médecins de famille québécois avec son projet de loi 20, jumelé à la coercition jamais vue qui en caractérise le contenu, risque d’une part de décourager les étudiants en médecine d’opter pour la médecine familiale comme choix de carrière et d’autre part de pousser à la retraite définitive des médecins en fin de carrière. Est-ce vraiment ce que vous désirez comme député et législateur ? Pourtant, c’est ce qui risque bel et bien d’arriver si le projet de loi 20 devient loi.

En notre nom, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a proposé au gouvernement plusieurs solutions pour améliorer l’accès aux soins de première ligne, comme la création d’unités d’accès populationnel offrant de meilleures disponibilités pour des consultations urgentes ou semi-urgentes sans rendez-vous dans les cliniques. Malheureusement, nous nous sommes heurtés à ce jour à l’indifférence ministérielle sur ces propositions porteuses. De plus, bien conscients des contraintes budgétaires pour le gouvernement, nous avons accepté d’étaler sur plusieurs années le rattrapage de notre rémunération qui avait été négociée avec celui-ci.

Nos élus doivent absolument écouter les médecins et ouvrir les yeux sur les dangers du projet de loi 20. Comme médecins, nous sommes conscients des problèmes d’accès et nous sommes prêts à collaborer avec les autorités gouvernementales pour améliorer la situation. Mais le projet de loi 20 n’améliorera en rien l’accès aux soins. Il s’agit d’un faux remède, avec des effets secondaires très dangereux, bien pire que le problème auquel il veut s’attaquer.

En attente d’un retour de votre part, je vous prie d’agréer mes sincères salutations.

Nom

Adresse

Ville

Code postal